

CES PROJETS QUI HANTENT LA VILLE - GRENOBLE

LA PLACE GRENETTE EST-ELLE TOUJOURS PENSÉE POUR LES PIÉTONS ?

Mailys Belle, Gabriel Villard

La rénovation de la place Grenette dans les années 1970 s'inscrit dans une stratégie plus large de « réanimation du centre-ville ». L'objectif est de rendre l'espace public plus attractif et plus praticable pour les piétons, alors qu'aujourd'hui, malgré une piétonnisation beaucoup plus poussée, la place apparaît paradoxalement moins confortable et moins accessible aux usages quotidiens, en raison de l'encombrement, de la domination commerciale des terrasses, et du manque d'aménagements urbains.

Faut-il déplacer le centre de Grenoble au sud de la ville ? C'est durant les années 60 que le débat autour du plan Bernard éclate. La municipalité vote contre, en contrepartie, il faut permettre au centre de jouer un rôle économique, culturel et social. Le vendredi 20 décembre 1968 dans le Dauphiné Libéré est écrit « L'opération centre ville décidée par la municipalité prévoit la suppression du stationnement et de la circulation. » C'est dans ce contexte que le projet de rénovation de la place Grenette voit le jour. Néanmoins, il n'est qu'un élément d'un projet bien plus vaste visant à éviter l'asphyxie automobile, remodeler les espaces publics, renforcer les commerces du centre, créer des parkings

stratégiques comme Lafayette, Hoche ou Vinoy, repenser les circulations fines, rendre l'espace agréable.

Grenette est pensée comme une vitrine du nouveau centre-ville, un espace doux et chaleureux. Comme on peut le voir écrit dans le Dauphiné Libéré le 15 mai 1969 par un journaliste, « Voici une place sans voitures, aux parterres harmonieusement dessinés, munie de quelques bancs, embellie de bacs à fleurs, gaiement éclairée le soir venu, ses terrasses de cafés largement déployées, toutes vitrines ouvertes. C'est une bouffée d'oxygène au cœur de Grenoble. »



Figure 1. Plan après exécution des travaux (Archives AURG, AAAA-00-73, juin 1970)

Après la rénovation de 1969, la place Grenette se présente comme une esplanade urbaine piétonne, pensée pour la circulation des piétons tout en conservant une organisation claire des différents usages (figure 2).

Les espaces piétons sont revêtus de pavés et de dalles de béton de deux teintes, gris anthracite et gris ciment, permettant de distinguer les zones de circulation.

La chaussée reliant les rues de la République, Montorge et la Grande-Rue utilise les mêmes pavés que les espaces piétons, mais avec une différence de hauteur de 10 cm, pour marquer la distinction entre piétons et circulation automobile.

Pour ce qui est des espaces verts, l'aménagement végétal reste ponctuel. Il y a cinq jardinières en béton brut, dont une plus basse (0,30 m). Des groupes de jardinières hexagonales en amiante-ciment (0,90 m de côté) et des espaces plantés au sol, certains carrés (2,40 m de côté), complètent l'aménagement. Ces éléments apportent la couleur et la vie à la place, tout en laissant les piétons circuler facilement. Les jardinières ont aussi ici une fonction de mobilier urbain où les piétons peuvent facilement trouver assise.

En ce qui concerne l'éclairage, on pouvait en voir sur les façades, complété par cinq candélabres décoratifs. L'ensemble assure une luminosité homogène et agréable, renforçant le confort des piétons le soir (figure 3 et 4).



Figure 2. Photographie vue d'ensemble de la place Grenette (Archives AMMG, 587 W 73, 1970)



Figures 3 et 4. Photographies de nuit place Grenette (Archives AMMG, 57 S 14, 1972)

Suite à ça, le mobilier de la place Grenette contribue à rendre l'espace accueillant et vivant. Les bancs favorisent l'animation et invitent les passants à profiter de la place. La colonne d'affichage et le kiosque à journaux offrent des informations tout en créant des points de rencontre. Enfin, les emplacements pour les mâts de pavoisement et pour le sapin de Noël, fixés par haubans sur des potelets, permettent d'animer la place lors des fêtes.

Les terrasses des commerces se développent en se mélangeant avec le mobilier urbain tout en laissant un espace confortable aux piétons.

La place Grenette rénovée de 1969 est ponctuée de mobilier, de végétation et d'aménagement. Elle est pensée pour faciliter les déplacements, structurer les usages et rendre l'espace agréable, elle invite chacun à s'approprier la place, à y passer du temps et à en faire un lieu de vie.

À l'époque, la rénovation de la place suscite des réticences importantes de la part des commerçants. Ils craignent que les changements n'affectent l'attractivité de leur activité. La suppression des places de stationnement, une cinquantaine à l'époque, suscite des inquiétudes quant à la fréquentation de la place et au passage des clients. Ils redoutent également les embouteillages induits par la réorganisation du trafic.

Par la suite, on a pu voir écrit dans le journal de la part d'un riverain " *la ville nous a causé un préjudice sérieux. Il lui appartient de le réparer*" (Dauphiné Libéré, le 19 juillet 1973). Pour eux, la disparition du passage automobile a réduit l'accessibilité et fragilisé l'activité.

Mais, à l'inverse, beaucoup d'habitants et d'usagers y voient une amélioration nette de la qualité de vie : moins de bruit, moins de pollution, un espace plus agréable à parcourir.

La question se pose encore aujourd'hui. La place met en lumière cette tension entre qualité de vie et activité économique.



Figure 5. Photographie vue d'ensemble de la place Grenette (Archives AMMG, 587 W 73, 1976)

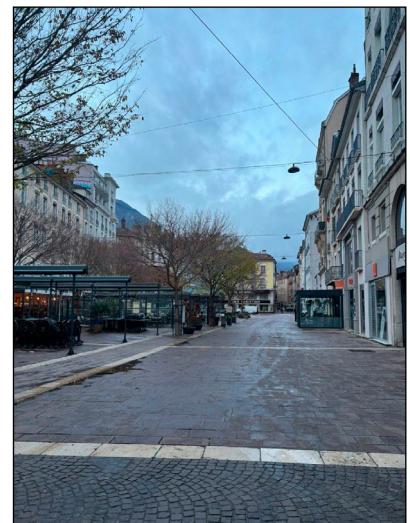


Figure 6. Photographies actuelles de la place Grenette (Belle Maijys, novembre 2025)

Aujourd'hui ce projet a permis de favoriser la place des piétons dans la ville. Il a été l'un des premiers puis a été suivi par de nombreuses autres. Il a aussi ouvert une nouvelle manière de faire, une place avec plus de végétation et de mobilier urbain.

La place de 1969 résonne encore aujourd'hui par sa piétonisation, néanmoins suite à l'aménagement de

1993, elle en a perdu son intention initiale. De 1993 à aujourd'hui, elle est devenue une place de passage où seules les terrasses des commerçants restent habitées.

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBOLOISE

Ces projets qui hantent la ville - Héritages / Fictions, une série d'articles rédigés par des étudiants de l'ENSA de Grenoble (UGA), dans le cadre d'un optionnel de Master 2. Cet enseignement, encadré par Nicolas Tixier en collaboration avec l'Agence, propose d'interroger les écologies du territoire de la métropole grenobloise selon une logique rétro-prospective en mettant à jour des projets oubliés ou restés fictionnels. Le travail de recherche a été réalisé en partenariat et avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise à partir de son fonds d'archives et dans ses locaux.